



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-764

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 2 juin 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Le *Règlement n° 2026-764* modifie le *Règlement n° 2017-519*, afin d'y ajouter deux cas de nuisance à l'article 14, soit tout animal domestique :

- qui se trouve dans un bâtiment municipal où le public est autorisé, sauf les chiens guides ou d'assistance ;
- qui se trouve sur les surfaces de jeux des terrains sportifs extérieurs, sauf les chiens guides ou d'assistance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 5 juin 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca